

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 3 octobre 2008  
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)	M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIPLE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure	M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)	Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**GRADIGNAN - Immeuble sis avenue de l'Hippodrome - cadastré BZ n°1 -  
Acquisition - Autorisations - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société Métro France Immobilière est propriétaire sur le territoire de la Commune de Gradignan d'un terrain bâti situé avenue de l'Hippodrome, cadastré BZ 1 d'une contenance totale de 57 827 m<sup>2</sup>.

Une partie de ce bien immobilier est concerné par la création de la voie nouvelle ACTIPOLIS à GRADIGNAN (opération 5360 du Plan Local d'Urbanisme code GSP OV06289).

A l'issue des pourparlers engagés, la Communauté Urbaine de Bordeaux envisage d'acquérir une emprise d'une superficie de 2 599 m<sup>2</sup> dont une partie (1 406 m<sup>2</sup>) est située sur un emplacement réservé au prix transactionnel de 38 985 euros qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

En outre la Communauté Urbaine de Bordeaux, de par les travaux imposés par la création de la voie nouvelle, s'engage à verser une indemnité de 118 785,97 euros TTC afin que le propriétaire puisse reconstituer les fonctionnalités internes à son entreprise impactées par l'opération de voirie notamment les travaux de raccordement aux installations électriques, l'éclairage des allées, la reprise des circulations intérieures, les plantations, la remise en fonction de l'alarme et de la vidéo surveillance ainsi que le déplacement des enseignes, et ce au titre de l'article L 160-5 du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, l'Etablissement communautaire réalisera les travaux correspondant au déplacement d'un bassin de rétention, à l'édification d'une clôture au nouvel alignement, à la création d'une voie de raccordement pour l'accès des clients et pour la liaison avec la cour de livraison, à l'installation d'un portail motorisé de 6 m utile et d'un portail de 15 m utile à l'arrière du bâtiment. Le coût de ces travaux est estimé à 122 889 euros TTC.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

## **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable avec la société Métro France Immobilière représentée par Monsieur EYCHENIE Patrick, Secrétaire général immobilier et dont le siège social est situé à NANTERRE (92024) ZA du Petit Nanterre 5 rue des Grands Prés, en vue de l'acquisition d'une emprise de 2 599 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section BZ n° 1, sise avenue de l'Hippodrome à GRADIGNAN moyennant le prix transactionnel de 38 985 euros assorti du versement d'une indemnité de 118 785,97 euros TTC pour permettre au propriétaire de réaliser les travaux de reconstitution des fonctionnalités internes de l'entreprise.

- à faire réaliser les travaux de voirie susvisés pour un coût estimé à 122 889 euros TTC

- à signer l'acte authentique et tous autres documents se rapportant à cette acquisition.

## **B – DECIDER**

Que le montant de la dépense et les frais annexés résultant de cette acquisition seront imputés au Chapitre 21, Compte 2112, Fonction 8220, CRB O400, Programme DD13 du Budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU